

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du Vendredi 13 Juin 2025 à 19h00

Mairie de Saint-Hilaire-de-Brens

En présence de :

Laurent GUILLET,
Bernard CARRIER-SALVADOR-REDON, Isabelle JANAUDY, Régis YVRARD,
Olivier ARZANO, Fabien BILLET, Dorothée DELALANDE, Fabien HOSTETTLER, Gisèle GUICHERD,
Bertrand LEYDIER, Agnès MOREL, Marie-Odile SAMSON.

Absence excusée :

Hélène POULAIN, Sabine DERRIEN, Jean Pierre TERRIEUX.

Rappel de l'Ordre du Jour :

- 1- Election du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 9 Mai 2025
- 3- Délibérations :
 - 3.1 Renouvellement de la composition de l'organe délibérant des EPCI
 - 3.2 Règlement intérieur Cantine – Garderie – Bus
 - 3.3 Délibération pour demande de subvention auprès de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour l'appel à projet informatique école
- 4- Entretiens individuels
- 5- Points sur les travaux :
 - Réhabilitation de la Mairie
 - Travaux SEPECC
 - Salle Jean Bouise
 - Local technique
 - Aire de jeux inclusive
 - Système de chauffage appartement de la poste, PAC
- 6- Questions diverses
 - Recensement de la population

La séance est ouverte à 19h00.

Le maire sollicite le conseil municipal pour une modification de l'ordre du jour pour l'ajout d'une **délibération n° 2025-29** portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal accepte, la délibération est portée au **point 3.4**.

1- Marie-Odile Samson est élue **secrétaire de séance**.

2- Compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 9 Mai 2025 :

Le compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 9 Mai 2025 est approuvé à l'unanimité des présents le 9 mai, soit 10 conseillers présents ce jour.

3- Délibérations :

3.1 Délibération pour le Renouvellement de la composition de l'organe délibérant des EPCI :

Délibération annulée.

Le renouvellement de la composition de l'organe délibérant des EPCI ne demande pas de délibération pour l'instant. Il s'agit de l'élection des délégués au conseil communautaire. Pour le renouvellement du conseil communautaire, les communes doivent nommer : 1 délégué par commune, + 1 délégué supplémentaire pour 1050 habitants environ

Exemples :

- Tignieu : 7944 habitants => passera en 2026 de 6 à 7 délégués, avec 1 délégué de plus
- Trept : 2097 habitants => perdant 1 délégué se retrouvera avec 2 délégués seulement
- Frontonas : 2116 habitants => garde ses 2 délégués.

Le Conseil communautaire doit délibérer sur ce calcul, il est donc encore trop tôt pour prendre une délibération au niveau du conseil municipal.

3.2 Délibération n°2025-27 : Règlement intérieur Cantine – Garderie – Bus

Le maire informe les membres du conseil municipal que les règlements intérieurs, de la cantine et de la garderie, et du bus doivent être approuvés par le conseil municipal.

Le maire donne lecture du règlement intérieur proposé pour la rentrée scolaire 2025-2026.

L'évolution du règlement intérieur cantine – garderie porte surtout sur la responsabilité au cas où un enfant ne serait pas récupéré à la sortie de l'école:

- Pour Saint-Hilaire de Brens : l'enfant reste sous la responsabilité des enseignantes qui se mettent en relation avec les services périscolaires,
- Pour Vénérieu : l'enfant est récupéré par les agents périscolaires.

Dans ce cas, le tarif Cantine non réservée ou Garderie non réservée s'applique (montant de 10 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les règlements intérieurs **par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

3.3 Délibération n° 2025-28 : pour demande de subvention auprès de la CCBD pour l'installation de matériel informatique et éducatif à l'école :

La commune de Saint Hilaire de Brens souhaite installer du matériel informatique et éducatif (un rétroprojecteur et un ordinateur) à l'école. Dans ce cadre, elle envisage de demander un fonds de concours pour ce projet à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Le montant approximatif du projet s'élève à 2 637.76 € HT et le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander un fonds de concours à hauteur de 50% du reste à charge, soit 1318 ,88 €, **par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

3.4 Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Laurent GUILLET, rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

Le maire expose également qu'il est nécessaire de prévoir une personne supplémentaire pour le service périscolaire et également pour l'entretien de la commune. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

C'est pourquoi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 16 juin 2025, un emploi non permanent sur le grade d'agent technique 2^{ème} classe, correspondant à la catégorie hiérarchique C, et dont la durée hebdomadaire de service est de 17h00 /35h00 et de

l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 semaines suite à un accroissement temporaire d'activité pour le service périscolaire et l'entretien des locaux de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**, de créer cet emploi selon les critères définis par la délibération.

4- Entretiens individuels :

Le contrat de Laurence Pascal ne sera pas renouvelé.

5- Point sur les travaux :

Réhabilitation de la Mairie :

Une réunion pour l'examen du projet PRO (définitif) est prévue le *lundi 30 Juin à 14h30* en mairie.

Travaux SEPECC :

La réouverture de la route de Vénérieu est retardée à la fin juillet

Salle Jean Bouise :

Les travaux de réhabilitation acoustique ont été réalisés. Les panneaux au plafond et sur les murs paraissent très efficaces. Les luminaires ont été démontés sans casse, ainsi ils ont pu être remis en place.

Local technique :

L'entreprise DIMIER va débuter le chantier du changement de portail le 4 août.

Aire de jeux inclusive :

Les subventions ont été reçues.

Système de chauffage appartement de la poste, PAC :

La cuve de gaz sera enlevée et remplacée par un PAC air/eau (circuit de radiateurs hydrauliques existants). Les devis avoisinent les 15 000€.

La Commission Bâtiments communaux se réunira le *lundi 7 juillet à 19h30* pour prise de décision.

6- Questions diverses :

Recensement de la population :

La campagne de recensement est prévue pour une mission de 1 mois à compter du 15 Janvier.

- Coordinateur : Bernard CARRIER SALVADOR REDON.
- Agent recenseur : Gisèle GUICHERD.

La plupart des dossiers peuvent être remplis en ligne.

Isabelle JANAUDY, Commission Communication

Visite du Sénat : mercredi 15 octobre 2025 :

18 CM2 ont prévu d'y aller : 7 enfants de Saint-Hilaire et 11 de Vénérieu. Les conseillers et adultes intéressés doivent le faire savoir rapidement.

Dernier Conseil d'école de l'année scolaire :

Chrystelle POULAIN-COUPARD va quitter Saint-Hilaire pour prendre un poste de direction à Saint-Savin. Elle sera remplacée par Marielle GARNIER, actuellement en poste à JANEYRIAS.

Jury d'assise : 1 personne de Saint-Hilaire a été tirée au sort.

Communication : la migration du logiciel reste problématique à ce jour, responsable et techniciens ne répondent pas.

Régis YVRARD

Forum des élus de la CCBD : un rappel d'invitation a été reçu le 11 juin pour le 12 juin...

Dorothée DELALANDE

Les herbes hautes en bas de la route du Mont commencent à poser un problème de visibilité, d'autant plus que c'est le seul accès à Saint-Hilaire en ce moment.

Agnès MOREL, déléguée SEPECC transmet les résultats du SEPECC :

- Approbation du budget principal de l'eau et vote du budget supplémentaire eau 2025 :

Les sections du budget primitif et budget supplémentaire pour 2025 s'équilibrent:

Fonctionnement 10 313 093.00 €

Investissement 10 784 046.24 €

- Approbation et vote du budget supplémentaire assainissement 2025 :

Les sections du budget primitif et budget supplémentaire pour 2025 s'équilibrent:

Fonctionnement 3 808 474,62 €

Investissement 4 084 092.47 €

Les documents complets sont disponibles à la consultation en mairie.

Prochaines réunions :

- Lundi 30 Juin à 14h30 : Commission des Bâtiments Communaux (projet PRO Mairie)
- Lundi 7 juillet à 19h30 : Commission des Bâtiments Communaux (chauffage appartement)

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **Vendredi 18 Juillet 2025 à 18h00**

La séance est levée à 21h00.